

ZANZIBAR—QUESTION AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puis-je poser une question au premier ministre? Pourrait-il nous dire si le gouvernement canadien, à la suite de la réponse donnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vendredi, a différé d'annoncer la reconnaissance de Zanzibar pour faire coïncider cette annonce avec celle que feraient d'autres pays du monde occidental, et si la reconnaissance accordée par le gouvernement canadien a été le fruit de consultations avec la Grande-Bretagne, les États-Unis et d'autres puissances?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): En effet, la reconnaissance a été accordée à la suite de consultations. La décision s'est fondée également sur les réponses obtenues à la suite d'enquêtes quant aux critères qui motivent la reconnaissance, à savoir s'ils ont manifestement été observés par le nouveau régime de Zanzibar. À la lumière des renseignements que nous avons obtenus et après avoir consulté un certain nombre de gouvernements amis, nous avons pris la décision annoncée au cours de la fin de semaine.

LA GENDARMERIE ROYALE

PARTICIPATION À L'ENQUÊTE SUR LES CAMBRIOLAGES DANS LES SALLES D'EXERCICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Justice une question, posée par mon collègue et demeurée sans réponse. Le service de sécurité et de renseignements de la Gendarmerie royale a-t-il enquêté sur l'activité du F.L.Q. qui a cambriolé trois salles d'exercice et volé des armes pouvant éventuellement servir dans une insurrection civile? Comme cette affaire touche de près le public canadien, nous voudrions avoir, du ministre de la Justice, plus de précisions au sujet de l'enquête sur l'activité secrète du mouvement.

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la Gendarmerie royale prête main forte aux organismes de police et d'enquête appropriés en leur fournissant tous les renseignements et l'aide requis dans les circonstances.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je en déduire que l'enquête préliminaire est faite par les autorités provinciales, bien que ces actes de sabotage aient été dirigés contre le gouverne-

[Le très hon. M. Pearson.]

ment canadien et le ministère de la Défense nationale? Le ministre veut-il dire que toute la responsabilité est laissée aux autorités provinciales et que la Gendarmerie royale ne fait que donner l'aide qui lui est demandée?

L'hon. M. Favreau: Oh non, monsieur l'Orateur. On m'a mal compris ou je me suis mal exprimé. Toutes les autorités de police travaillent de concert à l'enquête et la Gendarmerie royale y joue un rôle aussi étendu que l'exige l'intérêt national.

(Texte)

INTERPELLATION RELATIVE À UNE ENQUÊTE
AU SEIN DE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est exact, comme l'ont affirmé les journaux cette semaine, que la Gendarmerie royale du Canada fait présentement une enquête assez poussée au sein de la société Radio-Canada?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prends cette question comme préavis, et je répondrai demain à cette demande de renseignements, car j'ai demandé qu'on m'en fournisse à ce sujet.

(Plus tard)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que la haute direction de la société Radio-Canada fait présentement une enquête sur les agissements ou les idées politiques des employés de cette société, et qu'elle a reçu l'ordre de congédier certains employés à tendance séparatiste?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Monsieur le président, je crois que cette question vient d'être posée au ministre de la Justice. En tant que la société Radio-Canada est concernée, je ferai enquête et je ferai rapport à l'honorable député.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État. Le ministre veut-il dire par là que cela se produit à la société Radio-Canada, à l'heure actuelle?

L'hon. M. Lamontagne: Je demanderai un rapport et je répondrai à l'honorable député.